

CFAO MOTORS TOGO ouvre désormais son showroom automobile



tous les samedis de 9h00 à 13h00



DOSSIER

P.8

Alerte : les cigarettes vendues en Afrique sont les plus toxiques



POLITIQUE P.2

Le réveil tardif du CAR

INVITE SPECIAL P.4

Komi Valère HONYIGLOH-HOSSOU, Expert-Comptable



ECONOMIE P.5

CIMTOGO : 50 ans de production de ciment, sur fond de croissance



ENTREPRENEURIAT

Kaba, l'application qui fait livrer vos repas P.6

1ère Banque au TOGO
Certifiée ISO 9001 : 2015
Certificat N° FS703571
Qualité de service, notre engagement

bsi.

La Banque Autrement

CORIS BANK

L'hystérisant débat sur le CFA

Depuis deux à trois ans, la question du FCFA s'est imposée comme l'un des sujets phares du débat public en Afrique. Aujourd'hui plus qu'avant, cette monnaie déchaîne les passions et mobilise bon nombre d'Africains autour du combat pour son abandon, même si elle a, quoique visiblement minoritaires, ses partisans. Il ne s'agit pas ici d'évoquer les arguments convaincants qu'avancent ses adversaires, qu'incarnent notre compatriote Kako Nubukpo, désigné avant-hier coordonnateur des états généraux du FCFA au cours d'un forum sur le sujet tenu à Bamako, ou encore le Béninois Kémi Séba, devenus tous les deux les icônes du combat pour la suppression de cette monnaie. Ni ceux de ses soutiens, dont le plus emblématique est le président ivoirien Alassane Ouattara, qui avait voulu et obtenu « la tête » de l'ancien ministre de la Prospective à cause de ses positions sur le sujet, selon les confidences de ce dernier.

Il est simplement question de constater qu'au minimum, cette monnaie n'est pas l'expression étouffante de souveraineté ni d'indépendance pour les Etats qui l'utilisent, alors que traditionnellement, elle en est l'un des symboles. Au surplus, même si cela fait débat, il est difficilement soutenable qu'elle ait garanti ou contribué au développement économique endogène de sa zone ; les chiffres et faits sur le sujet, étant têtus. De fait, ne pas poser la question de sa réforme et de son abandon relèverait d'un silence coupable, et d'une incompréhensible censure.

A partir du moment où tous les spécialistes de la monnaie reconnaissent qu'il y a « un malaise CFA », l'on ne saurait faire l'économie d'une réflexion prospective. Mais elle doit se faire dans un cadre et un contexte moins hystériques, où les profanes doivent savoir rester à leur place, parce que le sujet quoique passionnant, reste éminemment technique. L'une des faiblesses du débat actuel est que s'y invitent tout et n'importe-qui, des spécialistes auto-proclamés se le disputant aux imposteurs les plus téméraires. La récupération politique de certains, dont des hommes politiques italiens qui essaient de convaincre leurs compatriotes que « la horde d'immigrés » débarquant sur leurs côtes est la conséquence du FCFA alors que dans le top 5 des immigrants arrivant en Europe, aucun n'est issu de la zone CFA, n'aide pas non plus à un débat serein. Pas plus que les lectures caricaturales de la situation ni les raccourcis faciles.

En toute hypothèse, il serait illusoire de considérer le FCFA comme la principale cause du retard accumulé par les pays qui l'utilisent ; la Guinée par exemple avec sa propre monnaie, ne réalise pas pour autant de meilleures performances que les pays de la zone. Il nous semble qu'avant toutes choses, les Etats ayant en partage le FCFA, voulant y rester ou désirant à terme en sortir, devraient poser les bases de la bonne gouvernance, d'une gestion saine ainsi que d'une utilisation régulière des deniers publics. Ils doivent mettre en œuvre des projets structurants, prenant en compte prioritairement les besoins de leurs populations.

A défaut, FCFA, Mark togolais, dollar malien ou yuan béninois, nos pays resteront au même niveau de développement ; que dis-je, de sous-développement.

Le réveil tardif du CAR

Il a toujours connu ces périodes d'amertume et de regrets, quand le lui permettent des moments de lucidité, une fois que le grand brouhaha populiste associé au vacarme médiatique se tait. Depuis sa création, le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), n'a jamais véritablement assumé son identité et sa méthode, gênée par l'ombre encombrante et la fulgurante émergence à son détriment de l'Union des Forces de Changement (UFC), sur laquelle il se sentait obligé de s'aligner. Malgré le déclin électoral du parti de Gilchrist Olympio, la formation de Me Yawovi Agboyibo n'a pas perdu ses réflexes perdants, se faisant aujourd'hui le suiveur de l'ANC et alliés. Contre son ADN. La mini-rébellion qu'elle tente, prenant prétexte du conclave projeté par la C14, est une répétition de l'histoire.

Ils ont pourtant juré qu'on ne les y prendrait plus jamais. A jouer les suiveurs muets des postures radicales et improductives incarnées par Jean-Pierre Fabre et l'ANC. Il faut dire que les membres du CAR en ont eu pour leur dose, et plus encore, obligés durant des années à avaler toutes les couleuvres proposées par l'UFC, conscients pourtant que ce sont des voies sans issues, mais effrayés par la perspective d'être livrés aux talibans de la rue et à la vindicte populaire. Après la scission intervenue dans ce parti et la perte de son audience, Me Yawovi Agboyibo et ses amis avait juré qu'ils assumeraient désormais ce qu'ils sont ; et surtout ne se laisseront plus dicter leur position, par des « personnes qui n'ont jamais obtenu une seule avancée politique par leurs méthodes ».

De fait, du CST en 2011, ils n'en seront pas par exemple. Il a fallu la violente irruption du PNP sur la scène politique et la main tendue de son leader Tikpi Atchadam à ses « grands frères », pour que le CAR ravale son chapeau. A sa décharge, un contexte insurrectionnel et d'excitation, où toute parole ou position, tendant à appeler à la modération, au réalisme et à mettre le débat des réformes en perspectives, était considérée au minimum comme de la trahison et de l'intelligence avec l'« ennemi ». Il était donc difficile pour l'homme de Kouvé de faire sonner sa petite musique particulière. Il aura ainsi suivi une fois encore les autres, se taisant, taisant surtout sa profonde connaissance de la sphère politique togolaise, et la réalité des rapports de force.

Lignes de rupture.

Et mal lui en a pris. Car s'il en est réduit aujourd'hui à camper la posture du « rebelle », c'est parce qu'il n'a pas pu imposer sa grille de lecture à ses « jeunes frères de la C14 » au plus fort des négociations avec

les facilitateurs, provoquant des rendez-vous manqués. Et surtout, disparaissant du jeu politique institutionnel alors qu'il y avait toute sa place y compris à travers des élections, et montant au pinacle à peu de

lorsqu'elle se rendrait disponible. Cette proposition a été rejetée par nombreux de ses pairs, qui ne serraient pas la main aux représentants du régime lors des discussions, et ne se voyaient donc pas avec eux dans un



Me Yawovi Agboyibo, Pdt du CAR

frais pour elle, Mme Adjamagbo-Johnson, qui a squatté la tête de la coalition pour en devenir le visage, alors que son audience électorale est quasi nulle.

La première ligne de rupture aurait dû être le rejet, début 2018 d'une proposition de méthodologie pour faire avancer les négociations avec le pouvoir ; rejetée par... ses collègues de la C14. Pourtant, elle tombait de sens. L'ancien Premier ministre fait le constat que les discussions traînaient en longueur, non seulement à cause de la divergence de points de vue entre majorité et opposition, mais aussi du manque de disponibilité des 2 facilitateurs, occupés par leurs charges respectives de chefs d'Etat de leur pays. De fait, il proposait des échanges directs avec le pouvoir à Lomé : « nous sommes entre Togolais ; on peut se comprendre et avancer sur certains points » soutenait-il. S'il y a des sujets de blocage, ils étaient mis de côté et soumis à la facilitation

dialogue direct. Néanmoins, par solidarité, le CAR rentrera dans les rangs tout en ruminant sa frustration, convaincu qu'il était que le dialogue allait droit dans le mur.

Puis vint la question électorale. C'est un secret de polichinelle que la formation des « déshérités » avait milité pour appeler les populations à se faire recenser. Que sur la base d'un délai de grâce de quelques jours supplémentaires et de certaines garanties minimales, il soutenait plus tard l'idée d'une participation aux législatives. « Pour ne pas laisser tout l'espace politique à UNIR à 1 an de la présidentielle » conseillait-il. Sans succès. On connaît la suite. Aujourd'hui, comme par le passé, c'est une fois que la messe est dite et les conséquences imparables, que le CAR exprime ses états d'âme. Gageons que définitivement, il tire les leçons de ses péripéties et contribue à un pluralisme politique sans renier ses engagements.

TERRORISME:

Un prêtre salésien en provenance du Togo a été froidement abattu au Burkina-Faso

Le père z, l'un des premiers prêtres espagnols salésiens à avoir foulé le sol togolais en 1982 a été abattu froidement ce vendredi dans la ville de Bitou au Burkina Faso, par un groupe d'hommes armés, a communiqué le week-end dernier sa communauté.

Selon les informations publiées sur les réseaux sociaux, le père César en route pour le Burkina Faso en compagnie de ses confrères après le 7e chapitre salésien tenu à Lomé du 8 au 13 février, a trouvé la mort dans une attaque qui a visé le poste de douane de Nouhao, situé à 10km de la ville de Bitou dans la soirée de

vendredi 15 février, faisant 5 morts dont 4 douaniers.

« Après avoir fouillé le véhicule, César a été séparé du groupe et les hommes armés ont tiré sur lui », a confirmé plus tard un communiqué du provincial de l'Afrique francophone occidentale (AOF).

Le père César faisait partie des premiers missionnaires salésiens au Togo avec le père Lucas Camino et feu, Juan Melgar. Il avait été, entre autres curé de la paroisse Maria Auxiliadora de Gbeyendzi de 1985-1988, puis de 1997-2000, directeur du centre d'apprentissage Maria Auxiliadora (CAMA), maître de novices



RP César Fernández

à Ghodjome et directeur de la maison don Bosco, témoigne un des paroissiens.

Jusqu'à sa mort, il occupait le poste de secrétaire provincial et en mission depuis quelques années dans la communauté salésienne de Ouagadougou.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



© Photographie : creativeboom

Concours Label PND

ouvert aux
togolais de
**+18
ans**

Dans le but de faire des citoyens togolais les véritables acteurs et bénéficiaires de toutes les actions du Plan National de Développement (PND) 2018-2022 du Togo, le gouvernement de la République togolaise lance le présent concours dénommé « MON LABEL PND ». Ce concours ouvert au grand public vise la création du logotype qui sera le label certifiant toutes les actions du Plan National de Développement du Togo.

Envoyez-nous votre proposition de logotype vectorisé à l'un des formats suivants : EPS, PDF ou JPG au plus tard le 14 février 2019 à 23h 59mn à l'adresse mail suivante : concourslabelpnd@republiquetogolaise.com

- Pour plus d'informations sur le PND, allez sur le site www.republiquetogolaise.com et cliquez sur l'onglet PND
- Retrouvez le règlement intérieur du jeu sur le site : www.republiquetogolaise.com

LOTS À GAGNER

1^{er} PRIX

1.000.000

2^{ème} PRIX

500.000

3^{ème} PRIX

300.000

KOMI VALERE HONYIGLOH-HOSSOU, EXPERT-COMPTABLE DIPLOME ET ASSOCIE DIRECTEUR GENERAL DU CABINET AUDIT & GROUP – AFRIC

Interview réalisée
par Edem QUIST

« C'est une réforme qui a pour ambition que notre fiscalité soit plus accessible et plus innovante »

Le parlement togolais a adopté le 09 novembre 2018 les lois portant code général des impôts et instituant un livre de procédures fiscales. Ces deux lois ont été respectivement promulguées le 20 décembre 2018 par le président de la République. Le code général des impôts en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018, issu de la Loi N° 83-22 du 30 décembre 1983 portant code général des impôts présentait une complexité tant du point de vue de la structure fiscale que du contenu des dispositions. FOCUS INFOS a rencontré monsieur Komi Valère HONYIGLOH HOSSOU, Expert-comptable diplômé et Associé Directeur Général du Cabinet Audit & Group – Afric pour nous entretenir sur cette nouvelle disposition fiscale. Interview !

Focus Infos : Rappelez-nous les repères juridiques qui sous-tendent la réforme du système fiscal togolais et qu'est-ce qui l'a rendue nécessaire, selon vous ?

Komi Valère HONYIGLOH-HOSSOU : La réforme du système fiscal Togolais était devenue à un moment donné un impératif sur le plan juridique pour les raisons suivantes : Premièrement, le dispositif fiscal était devenu complexe à cause des incohérences induites par les modifications parcellaires des Lois de finances successives et l'absence de démarcation nette entre les règles d'assiette et les règles de procédures. Ces deux règles étaient trop imbriquées à mon avis.

Deuxièmement, l'environnement juridique et légal a évolué à travers de nouvelles règles de droit commercial, des sociétés, civil (Code des personnes et de la famille) et comptable. Enfin il y a eu l'émergence de nouvelles problématiques fiscales liées à l'amélioration du climat des affaires, au contrôle des prix de transfert, et l'adhésion au Forum mondial par les échanges de renseignements.

FI : Depuis le 1er janvier 2019, le nouveau Code Général des Impôts est entré en vigueur. Quels sont les principes directeurs sur lesquels s'appuie cette nouvelle disposition ?

KVH-H : Des innovations importantes ont été introduites dans notre législation. Ces innovations tiennent compte des orientations économiques définies par le Gouvernement togolais, notamment la mise en place d'une fiscalité rentable, ouverte à l'investissement privé national et international, basées sur un système déclaratif simplifié à l'égard des petites et moyennes entreprises locales.

Ces modifications s'articulent autour des points essentiels comme :
- la rationalisation de la structure du système fiscal ;
- la modernisation par l'intégration des bonnes pratiques ;
- l'accompagnement des PME/PMI ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale ;

- la scission entre le Code Général des Impôts et les livres de procédures fiscales.

FI : Quelles sont les principales innovations apportées au dispositif fiscal togolais et quelles sont les opportunités offertes par cette réforme pour les entreprises togolaises et personnes assujetties ?

K V H-H : Les innovations apportées au dispositif fiscal togolais permettent une certaine rationalisation du système fiscal et sont résumées comme suit :

• **En matière d'IRPP :**

- la simplification des règles en la matière par la réduction du nombre de catégorie qui passe de huit à quatre ;
- les revenus d'affaires regroupent les anciennes catégories Bénéfices Industriels et Commerciaux, Bénéfices Non Commercial et Bénéfices Agricoles. Ils sont désormais imposés par application d'un taux de 30% ;
- l'augmentation de l'abattement forfaitaire pour charge de famille.

• **En matière d'IS :**

- la réduction du taux d'impôt des sociétés qui passe de 28% à 27% ;
- l'application de l'amortissement unique linéaire pour les personnes physiques ;
- l'application des amortissements linéaires /accélééré /dégressif sans agrément préalable ;
- le déficit reportable sans limitation de durée dans le temps.

• **En matière de régime de TPU :**

- L'élargissement du régime de TPU dit régime de TPU déclaratif au CA compris entre 30 millions et 60 millions

• **Accompagnement des PME/PMI :**

- le réaménagement des faveurs fiscales pour les contribuables relevant des centres de gestion agréés (CGA) mais aussi d'autres structures publiques d'encadrement du secteur informel (les redevables de la TPU adhérents des CGA bénéficient de réduction de 40% de TPU pendant 4ans ; ceux appartenant à une structure d'encadrement du secteur informel comme la DOSI bénéficient de réduction de 40% au titre des impôts synthétiques pendant 2 ans) ;

- l'institution d'un régime fiscal incitatif pour les investissements des PME et PMI ;

- l'allègement de la charge fiscale des nouvelles entreprises assujetties à la TPU (exonération des impôts synthétiques pour les 2 premières années) ;

- l'allègement de la charge fiscale des nouvelles entreprises assujetties à la Patente (exonération de la patente pour les 2 premières années)

• **En matière de droits d'enregistrements et timbres, et d'amélioration du climat des affaires :**

- les actes relatifs à la création et à l'augmentation du capital des entreprises sont désormais exonérés du droit de l'enregistrement contre précédemment :

o 2% augmentation par apports
o 5% augmentation par incorporation de réserves
- L'institution d'un droit forfaitaire de 35 000 FCFA sur les opérations de transfert de propriétés (les mutations totales) contre précédemment un droit proportionnel de 4% sur la valeur vénale.

• **Suppression de certains droits et taxes :**

- la taxe sur les salaires ;
- la taxe sur les véhicules de sociétés ;
- la taxe complémentaire à l'impôt sur le revenu ;
- la taxe complémentaire sur salaire ;
- la surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties.

FI : L'environnement économique actuel fait face à de nouvelles problématiques notamment la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ; l'adoption de nouvelles règles de droit en matière commerciale et comptable et l'amélioration du climat des affaires. Cette nouvelle disposition fiscale serait-elle une panacée ?

K V H-H : Une vraie panacée on peut le dire, surtout avec le renforcement des conditions de déductibilité des prix de transfert par l'accroissement du pouvoir d'appréciation des vérificateurs pour lutter contre l'évasion fiscale. Comme mesures principales :



soit plus accessible et plus innovante.

- le législateur ne s'attache plus au mécanisme de la remontée des flux dans le cadre du transfert indirect de bénéfice comme la majoration ou la diminution des prix, mais des dispositions de façon plus générale de sorte à élargir le champ de la recherche et à augmenter le pouvoir d'appréciation des vérificateurs qui selon la loi "peuvent" inclure les transactions non conformes au principe de pleine concurrence et au bénéfice imposable de la société togolaise ;

- bien entendu, le pouvoir des vérificateurs s'en trouve renforcé et tous les mécanismes qui leur semblent susceptibles de concourir à la remontée indirecte de bénéfice sont susceptibles de réintégration dès l'instant que la société ne démontre pas que les montants sont conformes au principe de pleine concurrence ;

- l'institution d'une obligation documentaire a posteriori à la charge des entreprises qui sont parties prenantes à des transactions contrôlées afin de démontrer que leurs transactions sont conformes au principe de pleine concurrence.

Les entreprises dépendantes doivent donc se documenter formellement, avec des analyses suffisantes et pertinentes de leur politique de prix de transfert.

FI : Vous pensez que cette nouvelle réforme satisfait à tous les contribuables

V K H-H : Définitivement, c'est une très bonne réforme, car ça marque le début d'un réel partenariat entre l'OTR et les contribuables. C'est une réforme qui a pour ambition que notre fiscalité

De plus, c'est une réforme qui fait un vrai clin d'œil aux PME/PMI (locales et étrangères) pour les encourager à investir. Cette catégorie d'entreprise avait du mal à bénéficier des avantages fiscaux liés au code des investissements de par l'importance du montant à investir pour être admissible. Tout ceci va contribuer à améliorer le climat des affaires au Togo.

L'autre objectif majeur de la réforme, est de répartir la pression fiscale sur un plus grand nombre de **contribuables par l'élargissement de l'assiette** (en intégrant d'autres niches fiscales) et d'encourager les investissements. C'est un objectif louable car ça va permettre à d'autres acteurs économiques de sortir de l'informel et à l'ensemble des contribuables d'être à l'aise pour payer ses impôts de façon libre.

Toutefois, une réforme de cette envergure doit tenir compte des tous les acteurs du secteur privé comme cela se fait dans d'autres pays comme les Etats-Unis ou le Canada.

En général, un cadre intégrant les praticiens que sont les Experts-comptables ou experts en fiscalité, la Chambre de commerce, le patronat, l'AGET etc. permet de régler les insuffisances ou incohérences de la Loi fiscale, car dans nos pratiques, nous faisons face à certaines situations qui méritent que nous donnions notre point de vue pour améliorer les textes. Notre objectif à tous, est que les contribuables aient la conviction qu'ils payent leur juste part d'impôt.

CIMTOGO :

KSA

50 ans de production de ciment, sur fond de croissance

20 février 1969 – 20 février 2019 : il y a 50 ans jour pour jour, naissait à Lomé, CIMTOGO (Ciments du Togo) dans le cadre d'un projet régional CIMAO (Ciment de l'Afrique de l'Ouest). L'initiative de la création de cette société émanait de l'Etat togolais et du Groupe Lambert & CIE. En 1996/1997, le Togo cède sa participation au groupe norvégien SCANCEM qui sera contrôlé plus tard par HeidelbergCement.

Devenu propriétaire de SCANCEM, HeidelbergCement deviendra propriétaire de CIMTOGO. Le groupe estime la capacité de production de ciment de cette usine à 750 000 tonnes par an. En 50 ans, la filiale togolaise du cimentier allemand a réussi à capter une importante part du marché togolais dans le secteur devenu très concurrentiel de la cimenterie, mais pas que.

50 ans d'investissements massifs et de diversification des activités

Conforté par une croissance en nette progression de ses activités, HeidelbergCement réalise un autre investissement au Togo. En 2013, le géant cimentier allemand de réputation mondiale réalise un investissement de 140 milliards FCFA (258 millions \$) au Togo avec l'ouverture de sa 2^e filiale dénommée SCAN-TOGO.

Cette usine à Sika Condji à Tabligbo (préfecture de Yoto), à environ 90 km au Nord de Lomé est dédiée à l'exploitation et à la production à grande échelle du clinker. L'usine a une capacité de production moyenne d'1,5 millions de tonnes par an, indiquent des données recueillies de sources proches du groupe allemand. En novembre 2014, SCAN-TOGO démarre ses activités et devient ainsi la 2^e filiale du groupe allemand au Togo et le plus lourd investissement

d'une entreprise allemande au Togo. La production est destinée à alimenter les usines du Togo, du Bénin, du Ghana et du Burkina Faso qui appartiennent toutes au groupe HeidelbergCement.

A terme, l'idée est d'avoir un « complexe industriel moderne » de 258 millions de dollars destiné à la production du clinker et du ciment.

Granutogo, une unité de concassage d'agréats (et de production de granulats concassés) située à 72km de Lomé, la capitale togolaise, est une filiale de Scancem International, membre de HeidelbergCement group. Elle a démarré ses activités en 2013 et dispose d'une capacité de production d'environ 1000 t/jour. Le site dispose d'un pont bascule pour la pesée des camions. L'installation de cette unité de concassage d'agréats s'est faite dans un contexte où le pays était en chantier et où le secteur des BTP avait atteint sa vitesse de croisière, notamment avec la construction, la rénovation ou la réhabilitation des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, etc.

Kara, une cimenterie flamboyante neuve

D'un investissement à un autre, l'allemand plante à coup de 7,5 milliards Francs CFA, une cimenterie à Awandjelo (environ 400 km de la capitale) et le 15 juillet 2015, la nouvelle unité industrielle de production de ciment a été inaugurée par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

Elle porte la production de ciments à 1 million environ de tonnes par an pour le groupe et participe à une stratégie visant à desservir en matériaux de construction notamment le ciment, tout le territoire. Elle est une « réponse concrète aux difficultés que rencontrent les populations des régions septentrionales du pays à se



Des paquets de ciment

procurer du ciment à certaines périodes de l'année. Désormais, elles n'iront plus s'approvisionner à Lomé. Elles trouveront le ciment dont elles ont besoin pour réaliser le rêve de tout togolais d'avoir un chez soi en dur sur place ici même à Kara, aussi bien en quantité qu'en qualité ». Au-delà de l'objectif de favoriser l'accès à ce matériau de construction aux populations de la zone septentrionale du pays, les près de 200 milliards FCFA d'investissements ont apporté une forte valeur ajoutée en termes de création d'emplois

Plus pour l'emploi

Même si les statistiques en termes de création d'emplois n'ont pas pu être consultées, la contribution du groupe HeidelbergCement à la résorption du mal endémique qu'est le chômage est évidente.

Une centaine d'emplois directs et des centaines d'opportunités d'affaires par effet induit notamment pour les prestataires de service, les sous-traitants, etc avec la cimenterie d'Awandjelo, confiait Jean Adolehoume, directeur administratif et des ressources humaines de la filiale togolaise du groupe. Des prévisions qui concordent avec les

données diffusées par la cellule de communication de la présidence de la république togolaise. Selon ces dernières, cette unité industrielle devrait générer plus de 500 emplois directs et indirects. Et stimuler le développement inclusif : « l'unité industrielle cimentière d'Awandjelo répond au souci des autorités togolaises de promouvoir un développement inclusif en dotant toutes les régions de grands pôles de développement ». Il importe de souligner que les autres filiales du groupe allemand emploient également une proportion non négligeable de Togolais.

La qualité, un label CIMTOGO

La production du ciment au groupe HeidelbergCement se fait suivant un système qui garantit la qualité. De fait, CIMTOGO dispose d'un laboratoire répondant aux normes et standards européens, analyseur automatique. Cette garantie, assure-t-on à CIMTOGO, est également la garantie d'ouvrages résistants à des intempéries. Elle a valu à la filiale togolaise du groupe de décrocher les certificats ISO 14001/2004 et British Standard OHSAS 18001/2007.

Ces deux normes sont des références internationales carbone/souffre, malaxeur, table à choc et presse Perrier étalonnés tous les ans pour contrôler la régularité qualitative des ciments produits dans les domaines de l'environnement, la santé et la sécurité au travail.

Le ciment de CIMTOGO respecte les normes internationales puisque les standards utilisés sont les standards européens que ce soit en matière de qualité technique ou de respect des normes environnementales, ce qui n'est pas forcément le cas des produits de ses concurrents. CIMTOGO, entreprise togolaise citoyenne fait partie du groupe

allemand HEIDELBERGCEMENT qui est le N° 2 mondial en matière de production de ciment, N°1 en matière d'agréats et N°3 en matière de béton prêt à l'emploi.

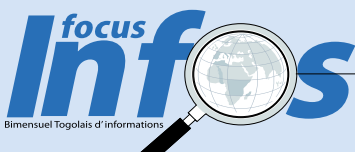
Ses productions ont servi dans la construction de nombreux édifices de références au Togo dont l'Hôtel 2 Février, et même en dehors du pays ; notamment au Niger, au Burkina Faso et ailleurs.

Mais le groupe fait face depuis quelques années à une concurrence qu'il qualifie de déloyale, surtout de la part de Dangote qui accède au marché togolais mais n'y crée pas d'emplois ni ne paie d'impôts tandis que la réciprocité n'est pas permise et que le Nigeria use du protectionnisme pour interdire l'accès à son marché à toute autre production de ciment.

Un engagement sociétal et environnemental affirmé

Pour mieux coordonner ses actions en ligne avec sa responsabilité sociétale et environnementale, le groupe a créé la Fondation HeidelbergCement Togo (Fondation HC TOGO).

Elle vise à promouvoir un développement durable axé sur l'être Humain vivant dans un environnement sain et un cadre de vie agréable, à lutter pour le développement des populations, à bien gérer l'environnement et à le léguer dans un état qui puisse permettre aux générations futures de satisfaire leurs besoins, à lutter contre la pauvreté et enfin à assurer la promotion d'un développement participatif durable à travers le cadre approprié qu'est la société.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOULETE
- Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- Collaboration**
Edem QUIST
Essénam KAGLAN

- Wilfried ADEGNIKA
- Distribution**
Bernard ADADE
- Maison du journalisme**
Casier N°49
- Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773

- Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- Tirage**
2500 exemplaires

Kaba, l'application qui fait livrer vos repas

✎ Charles KOLOU

Le numérique rythme désormais la vie des Togolais. Les start-ups rivalisent d'imagination et d'ingénierie pour leur faciliter leurs activités au quotidien. La dernière solution est l'application Kaba développée, pour faciliter les commandes et les livraisons des repas.

Kaba, la solution pour des livraisons à temps

Kaba est une application qui permet à toute personne de commander des menus restaurants en ligne et de se les faire livrer partout où elle se trouve. Pensée par la start-up togolaise Kaba delivery, elle allie innovation, simplicité et réponse à un besoin en livraison.

Grâce à Kaba, l'on n'a plus besoin de se déplacer quand l'on estime le besoin de manger ou du temps à perdre au restaurant.

« L'application vous permet de rester à domicile, au boulot ou à une adresse quelconque, et de sélectionner un menu dans une pléthore de restaurants. Cette sélection peut se faire en fonction de votre positionnement géolocalisé suivi de quelques détails complémentaires, pour une livraison dans des délais corrects. Tout commandé (le menu à déguster), bien emballé, bien au chaud », explique Ruphin Tiou Tagba Aliti, le directeur de Kaba Delivery.

Téléchargeable gratuitement sur Play store, l'application Kaba présente une aisance de manipulation. Pour opérer une commande, le client n'a pas à se tracasser par rapport à l'indication de son adresse. Cette dernière est indiquée

avec la récupération de sa position GPS et il ne suffira au client que d'y ajouter quelques détails près.

« Avec notre application Kaba, la commande est simple. Vous pouvez faire la commande pour votre copine, des camarades, votre enfant et toute autre personne. Il suffira juste de renseigner sa position sur Google Maps et renseigner quelques infos ainsi que son numéro pour qu'on puisse l'appeler pour retirer la commande » indique le directeur de Kaba.

De plus, explique-t-il « le client a la possibilité de suivre les étapes de sa commande à travers des notifications si sa commande a été acceptée ou rejetée, si la commande est en préparation, ou encore lorsque la commande est en cours de livraison ».

Faible coût de livraison et paiement facile

Chaque utilisateur a un compte qu'il doit gérer et alimenter par des rechargements afin de passer des commandes. Dans le menu « Mon compte » celui-ci peut alimenter son compte Kaba par flooz ou t-money. Le compte Kaba est en fait un portefeuille ou un mini compte

bancaire que vous pouvez alimenter en argent si vous avez des provisions sur votre compte T-money ou Flooz.

De fait c'est un « transfert » qui se fait en réalité. Ainsi, une personne peut recharger son compte Kaba de 10.000 FCFA par exemple et utiliser le service Kaba au besoin.

Le client peut payer cash à la livraison mais en faisant l'appoint c'est-à-dire que le client devra disposer de la somme exacte due.

Si l'utilisation intrinsèque de l'application n'engendre aucun coût outre les données mobiles (internet), le service de livraison qui est proposé via l'application engendre un coût en termes de frais de livraison qui varient selon le kilométrage, ou la distance. Le prix minimum de livraison kaba est de 500 FCFA.

Kaba garantit la sécurité des commandes

Pour la sécurité des opérations sur l'application Kaba, il est généré pour chaque client et à chaque commande un « mot code » et celui devra fournir ce « mot code » avant de faire récupérer sa commande.

« A chaque fois qu'un client veut valider



Le logo de l'application Kaba

sa commande, on lui demande un mot de passe transaction qui n'est d'autre que son mot de passe à la transaction. C'est pour garantir la sécurité quant aux opérations de débit liées à un compte. Si ce mot de passe, reste secret, personne ne pourra utiliser votre compte pour passer des commandes parce que votre compte Kaba est garni », assure-t-on à Kaba delivery.

De plus, l'application permet au client d'accéder à un service clientèle que l'on peut automatiquement appeler et un champ dans lequel vous pouvez laisser un message pour des suggestions, réclamations.

« Kaba est une entreprise qui a une

principale valeur : Le Professionnalisme. Le professionnalisme étant de rigueur, nous mettons un accent sur la sécurité et l'hygiène surtout que nous sommes un acteur intermédiaire manipulant des produits de consommation. Nous pensons quotidiennement à la sécurité du client. Nous choisissons des partenaires en fonction des standards d'hygiène et de sécurité. Ensuite, nous avons une politique d'emballages bio à notre effigie pour soigner notre prestation et mieux contenir les menus. Ces derniers sont dans une gourde recouverte de vrai cuir, scellée et entretenue quotidiennement », rassure Ruphin Tiou.

NOUVEAU TOYOTA

Rush

Le rêve n'a jamais été aussi accessible

13.900.000* FCFA TTC



 7 SIEGES
  BLUETOOTH
  ÉCRAN TACTILE
CAMÉRA DE RECUL
  6 AIRBAGS

* Prix modèle Boîte de Vitesse Manuelle



Bd Eyadéma BP 332 Lomé

Tél.: 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

 CFAO Motors TOGO
 CfaoMotorsTogo
 www.toyota.tg

DISTRIBUTEUR OFFICIEL



TOYOTA

Le Togo tient (enfin) son hôpital de référence

✶ Albert AGBEKO

Elle fait partie d'une des attentes les plus importantes des populations : la réalisation d'un centre de santé moderne, disposant d'un plateau technique de choix avec un personnel bien formé et professionnel. Avec la pose de la première pierre ce 15 février dans la préfecture d'Agoè-Nyivé au nord de Lomé, d'un complexe hospitalier financé par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), un pas vient d'être franchi, dans un contexte de dégradation des infrastructures et des services de santé.

La pose de la première pierre de ce complexe hospitalier le 15 février dernier par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé lui-même, renseigne sur l'importance de cette infrastructure. Baptisé Saint Pérégrin, le complexe sera construit au cœur de Lomé, sur un site exceptionnel de 60.000 hectares, à la jonction de la route Nationale N°1 et de la principale périphérie de Lomé, qui relie la zone est et ouest ainsi que la zone portuaire.

Composé d'un bâtiment de 11.000 m2, d'un hôtel quatre étoiles de 64 chambres extensibles pour accueillir les patients en phase de récupération ou de leur famille et d'un hélicoptère, le complexe sera écologique avec une autonomie en eau et en électricité. Plusieurs services y seront proposés, notamment les consultations, l'hospitalisation générale et maladies infectieuses, l'imagerie, l'exploration fonctionnelle, la maternité etc..

En phase 1, l'ambition est de recevoir 80 000 consultations de toutes natures, générale, pédiatrique et spécialisée par an, 10 000 hospitalisations de très courtes durées ainsi que 3500 naissances annuelles extensibles à 4000. Avec l'hôtel de 5000m2, la capacité du complexe peut être portée à 120 lits en phase 1. La capacité de l'hôpital sera à terme de 200 lits. Le nouvel hôpital accueillera le traitement de cancérologie avec des méthodes innovantes. Il y sera pratiqué la radiothérapie, l'imagerie haut



Pose de la première pierre par le président de la République

de gamme avec un scanner, l'IRM, la mammographie ainsi que l'échographie.

D'un coût initial de 17 milliards pouvant atteindre à terme les 40 milliards, le complexe a été conçu par les architectes du cabinet belge MATES GIE, qui ont pensé un bâtiment fonctionnel et aéré, situé au milieu d'un parc ; moins stressant pour les malades. L'établissement qui sera public, devrait être géré par un opérateur privé.

Mandat social :

Pour les pouvoirs publics, la construction d'un hôpital de cette taille répond à deux objectifs. Le premier, tenir les engagements du

revenu. De fait, cet ambitieux projet s'inscrit dans le cadre de la politique des actions sociales et en faveur de la santé que promeut la caisse ; mais aussi et surtout dans le cadre des placements de réserves de fonds des

différents régimes que gère la CNSS. Qui allie ainsi la nécessité de la rentabilité des placements à la satisfaction des besoins socio-économiques des populations couvertes. L'ensemble des acteurs du monde médical, de même que les patients interrogés, ont salué « ce projet utile et répondant à des besoins concrets » des Togolais.

Imagination :

La seule réserve qu'on pourrait tenter à ce projet ambitieux et utile pour les populations qui souffrent le martyr face au manque d'infrastructures sanitaires modernes, est le nom donné au complexe dont la première pierre vient d'être posée : Saint Pérégrin.

Selon la tradition, Pérégrin Laziosi était un religieux servite italien reconnu saint par l'Eglise catholique. C'est le saint patron des malades incurables. A l'âge de 60 ans, il est atteint d'une maladie incurable à une jambe. La veille de l'amputation, il descend à la salle du chapitre et va prier devant une fresque de Jésus Crucifié. Sa grande fatigue l'endort... dans un songe, Jésus se détache de la Croix, se penche sur lui et guérit sa jambe malade. Il se réveille en sursaut et constate que la douleur a disparu. Frère Pérégrin est guéri et profite de la nuit pour rendre grâce à Dieu.

Néanmoins, il y a lieu de noter que le Togo étant un Etat laïc où plusieurs religions coexistent pacifiquement, il est tout de même curieux de baptiser un hôpital public, financé par l'argent public des employés de toutes confessions religieuses, du nom d'un saint catholique. Au demeurant, c'est un nom pas facile à prononcer. A l'heure où beaucoup de mouvements ainsi que la tendance sont à l'authenticité, il eût été sans doute plus pertinent et simple, de retenir un nom facile à retenir et qui évoque la terre de nos aïeux.



La maquette du complexe



LA DIVA
Max AMEGEE
Technique : huile à l'eau
sur toile et acrylique

140 cm X 180 cm
Février 2019
TOUS DROITS RÉSERVÉS

ALERTE :

Focus Infos avec Le Point

Les cigarettes vendues en Afrique sont les plus toxiques

Après le scandale des carburants ultra-polluants vendus en Afrique, Marie Maurisse, journaliste d'investigation suisse, vient de révéler dans une enquête exclusive, que les cigarettes exportées sur le continent sont plus toxiques que celles vendues en Europe. Elle a été récompensée par l'ONG Public Eye

Fumer tue... Et un peu plus en Afrique. Plusieurs données le suggèrent déjà. Celles de l'OMS, d'abord, qui faisaient apparaître dans un rapport sur l'épidémie de tabac dans le monde de 2017 le manque de mesures pour réduire l'offre et la demande de cigarettes sur le continent. Peu de campagnes médiatiques antitabac (seuls le Cameroun, le Kenya et le Maroc en avaient initié en 2016), quasiment pas de taxes sur le paquet de cigarettes, tandis que les images choc sur les paquets, la législation en faveur de lieux non fumeurs ou l'interdiction de la publicité sur le tabac ne concernaient peu ou prou qu'une dizaine de pays africains.

De quoi motiver l'industrie du tabac, qui y déploie un marketing très offensif. De ces deux facteurs interdépendants résulte une hausse exponentielle du nombre des fumeurs africains, là aussi, bien documentée. Selon L'Atlas du tabac de l'American Cancer Society, la consommation de tabac a augmenté de 52 % entre 1980 et 2016 en Afrique subsaharienne – plus de la moitié de la population du Lesotho est par exemple composée de fumeurs. L'OMS complète cette évaluation en évoquant une hausse de 27 % des accros au tabac entre 2015 et 2025 sur le continent africain.

Autre inquiétude, que pointent régulièrement les fumeurs africains : la qualité moindre des cigarettes écoulées sur leurs marchés. D'autant que certaines proviennent de trafics illicites. Et là encore, il y avait de quoi s'interroger en parcourant les médias. Le site nigérien Air Infos Agadez se faisait régulièrement l'écho de la contrebande de cigarettes dans le Sahara, tandis qu'en 2013, le quotidien britannique The Guardian détaillait le trafic contrôlé par l'Algérien Mokhtar Belmokhtar (surnommé « Mr Marlboro ») – l'homme derrière l'attaque contre la centrale à gaz d'In Amenas de janvier 2013 en Algérie, au cours de laquelle périrent 37 otages. Sources de financement de ses activités au sein d'AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique), ces cigarettes fabriquées en Chine, au Vietnam ou au Moyen-Orient inondaient majoritairement les marchés noirs d'Afrique du Nord et de l'Ouest.

Les cigarettes africaines passées au scanner

Pour y voir plus clair, il ne

manquait donc plus qu'à analyser en laboratoire les composants bien tassés dans le fin rouleau de papier à cigarette des « tiges » africaines. C'est l'idée, simple et brillante, qu'a eue Marie Maurisse, journaliste d'investigation indépendante. Sauf qu'elle s'est concentrée, de son côté, sur un commerce bien licite, entre la Suisse, petit pays d'Europe très exportateur, et l'Afrique – en ciblant en particulier le Maroc. À l'issue de 5 mois d'enquête, elle lève un bout du voile sur la dangerosité du tabagisme en Afrique, en montrant que les cigarettes made in Switzerland qui y sont exportées sont plus nocives que celles destinées au marché européen. Ainsi, une Winston Blue fabriquée en Suisse et vendue au Maroc contient beaucoup plus de monoxyde de carbone – qui réduit la quantité d'oxygène circulant dans le sang – qu'une Winston Blue distribuée en Suisse (9,62 mg contre 5,45 mg). Le taux de nicotine, substance qui provoque l'accoutumance au tabac, peut aussi varier considérablement : il s'élève à 1,28 mg pour des Camel de Suisse achetées au Maroc, contre 0,75 mg dans des Camel Filters vendues en Suisse. Idem pour le goudron, cancérigène, dont la teneur est plus forte dans des Marlboro ramenées de Casablanca et frappées du sceau Swiss Made. « Les résultats sont clairs : les cigarettes fabriquées sur le sol helvétique et vendues au Maroc sont bien plus fortes, plus addictives et plus toxiques que celles que l'on trouve en Suisse ou en France », conclut Marie Maurisse.

Une enquête primée par l'ONG suisse Public Eye

Intitulé « les cigarettes suisses font un tabac en Afrique », son travail vient de se voir décerner le prix d'investigation par l'ONG suisse Public Eye, dont la devise est : « Gardons l'œil sur les sociétés suisses sans scrupule ». Dans le viseur de la journaliste, trois géants du tabac établis dans la place financière suisse : Philip Morris International (Marlboro, Chesterfield, L&M ; etc.), British American Tobacco (Pall Mall, Lucky Strike, Vogue, Dunhill, etc.) et Japan Tobacco International (Winston, Camel, Natural American Spirit, etc.). Une industrie « très puissante qui génère des milliards de francs suisses chaque année », mais aussi « très secrète », selon Marie Maurisse. Aucune de ces trois compagnies

n'accepte de la rencontrer. À peine répondent-ils à ses questions, par mail, « au goutte-à-goutte », explique-t-elle.



Des cigarettes

Au départ, la journaliste cherche à connaître la destination de ces produits. Il s'avère que 75 % des cigarettes fabriquées sur le sol helvétique sont exportées, d'abord au Japon, puis au Maroc, et en Afrique du Sud. Elle met le cap sur Casablanca, où les cigarettes suisses – qui constituent la majorité des importations de cigarettes – sont acheminées depuis le port de Tanger Med. À aucun moment, note-t-elle, « les composants des cigarettes, ou leur toxicité, ne font l'objet (de) surveillance ». Dans les rues de la capitale économique marocaine, elle se dit aussi frappée par les nombreux consommateurs « qui fument suisse et savent qu'ils fument suisse (puisque) c'est écrit sur le paquet » et qui « pensent que les cigarettes suisses sont de meilleure qualité ». Or, c'est l'inverse, comme s'en désolé dans son titre le journal en ligne marocain Tel Quel : « Comment les cigarettes suisses roulent les Marocains ».

La Suisse, « paradis réglementaire » des cigaretteurs

En Europe, à la faveur des mesures antitabac, les ventes de cigarettes ont chuté. La baisse se chiffre à 38 % en Suisse. « C'est pourquoi il est très important pour les cigaretteurs de conquérir les fumeurs dès leur plus jeune âge, dans ces pays-là, et notamment au Maroc », argue celle qui présente l'Afrique comme « un

réservoir vivant de futurs fumeurs ». Et si les fabricants basés en Suisse gonflent (notamment) la teneur en nicotine de leurs cigarettes destinées au marché africain, c'est parce qu'ils échappent aux normes de l'Union européenne sur les produits du tabac.

« Contrairement à l'Union

de chacune de ses faces principales, l'un des avertissements suivants en français, en ewé et en kabyè : « la fumée du tabac nuit gravement à la santé de l'enfant », « fumer provoque le cancer du poumon », « l'usage du tabac provoque l'impuissance sexuelle », « fumer cause une mort lente et douloureuse »...

S'il est pionnier en Afrique en matière de législation anti-tabac, la lutte est cependant loin d'être gagnée.

La réglementation est la plupart du temps violée, et le taux de prévalence reste élevé à environ 9%, tandis que plus de 30% des jeunes déclarent être fumeurs. Au surplus, signe de la toute puissance des cigaretteurs, ils ont empêché les autorités d'aller aussi loin qu'elles le souhaitaient en 2010. En effet, selon

européenne, dont la directive 2001/37/CE fixe, pour la teneur en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone, des limites maximales valables pour les cigarettes exportées. C'est donc un avantage comparatif pour la Suisse : elle est la seule, sur le continent européen, à produire des cigarettes plus toxiques que celles fumées par ses propres ressortissants », résume Marie Maurisse.

La législation suisse, par ailleurs, n'encadre pas explicitement la protection de la santé des fumeurs, ni n'exige le contrôle des exportations de cigarettes hors des pays de l'UE. Les données de cette enquête pourraient-elle peser dans la révision de la loi sur le tabac, actuellement en cours en Suisse ? « Pour le moment, il y a eu peu de réactions politiques, mais j'en espère dans les semaines à venir », confie la journaliste.

Difficile lutte contre le tabagisme

Au Togo, une loi datant de 2010 encadre la production, la commercialisation, la consommation des cigarettes et autres produits dérivés du tabac. Mais il a fallu quatre ans pour qu'elle soit effectivement mise en œuvre, avec une campagne nationale lancée d'information et de sensibilisation lancée en septembre 2014. De fait, tout emballage de cigarettes et autres produits de tabac, doit porter sur 65% de sa surface totale

une enquête diffusée dans «Envoyé spécial» le 16 novembre 2017 intitulée « Multinationale contre Etat : la loi du plus fort », et abondamment commentée à l'époque, le Togo a failli adopter en 2010 le paquet de cigarettes neutre : sans logo, et avec photos explicites. La législation était toute prête. Mais Philip Morris a fait annuler ses dispositions en menaçant notre pays de procédure d'arbitrage international. Cet objectif de santé publique contrevenait évidemment aux intérêts financiers de l'industriel du tabac. De fait, le cigaretteur a carrément adressé au gouvernement togolais une lettre menaçant d'exiger des «dédommagements considérables», et affirmant la primauté des intérêts commerciaux (ou «droits de propriété intellectuelle») sur la santé des Togolais.

A l'appui de ses avertissements, Philip Morris cite un traité bilatéral vieux de cinquante ans entre le Togo et la Suisse (lieu de son siège européen). Or, cet accord ne contient pas de mécanisme de règlement des différends entre un investisseur et un Etat. Philipp Morris n'aurait donc pas pu porter plainte contre le Togo. Pourtant, la menace était prise pour réelle : l'Etat togolais estimait que Philipp Morris pouvait tenter une action devant un tribunal international et n'était pas sûr de sortir gagnant de ces procédures très onéreuses. A la suite de ce courrier, le Togo a fait marche arrière sur le paquet neutre.

L'accès au droit et à la justice

LE PERSONNEL JUDICIAIRE

Pour que les Juridictions puissent effectivement fonctionner et que la justice soit rendue, il faut un personnel abondant et varié. Ce personnel est appelé le personnel judiciaire.

Il se répartit en deux grandes catégories . Il s'agit d'abord des juges et magistrats et ensuite des autres personnes appelées auxiliaires de justice. Mais il y a aussi un autre personnel des cours et tribunaux .

Les magistrats et Juges

Le caractère apparemment tautologique du titre ne doit pas surprendre. Il nécessite une explication. Le juge est celui qui dit le droit, c'est-à-dire celui qui est investi de la fonction de rendre des jugements.

Le magistrat quant à lui désigne celui qui dispose d'un pouvoir qui n'est pas forcément celui de juger.

Ainsi, pour désigner le Président de la République, on parle de « Magistrat Suprême », et s'agissant du Maire, on parle de « Magistrat municipal ».

Dans l'ordre judiciaire, l'expression magistrat est largement utilisée parce qu'il y a deux catégories de magistrats.

Ceux qui jugent (magistrat du siège) et ceux dont le rôle n'est point de juger mais de porter la parole au nom du ministère public (magistrat du parquet).

Les magistrats du siège

C'est à eux que revient le redoutable pouvoir de juger.

Ils sont nommés par décret pris en conseil de ministres sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature.

Le magistrat doit rendre impartialement la justice sans considération de personne ni d'intérêts.

Il ne peut donc, dans l'exercice de ses fonctions juridictionnelles, recevoir des instructions hiérarchiques ; il rend sa décision conformément à la loi et sa conscience.

Les magistrats du Parquet

Ils sont chargés de porter la parole au nom du ministère public.

Le ministère public est l'ensemble des magistrats chargés par la société d'exercer les actions publiques. C'est-à-dire de poursuivre les crimes et les délits.

L'une des caractéristiques essentielles du ministère public est la hiérarchie.

C'est un corps hiérarchisé alors que les juges assis ne doivent obéir à personne.

Les membres du ministère public reçoivent des ordres de leurs supérieurs. Ils sont tenus par les instructions données par les autorités hiérarchiques.

Le chef du ministère public est le Garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Les auxiliaires de justice

Les auxiliaires de justice sont des personnes qui, sans être investis par l'Etat de la fonction de juger, sont appelées à l'administration de la justice en apportant leur concours aux juges et aux parties.

Ces personnes sont les Avocats qui exercent une fonction libérale et indépendante (et les officiers ministériels.

Les avocats

Dans l'imagerie populaire, l'avocat est représenté comme étant l'homme de la parole qui plaide à la barre pour défendre les intérêts de son client.

Cette image n'est pas fautive mais elle est incomplète. L'avocat est aussi l'homme de cabinet qui reçoit ses clients, leur donne des consultations, négocie des



contrats, étudie les dossiers dont il a la charge et prépare les procédures au nom de son client.

Plus simplement et techniquement, les fonctions de l'avocat sont doubles : une fonction d'assistance et de représentation. D'abord, assister son client, c'est lui donner ses conseils sur les problèmes de droit au moyen des consultations écrites ou orales. Si un procès survient, l'avocat est appelé à assister son client de différente manière. On pense à la plaidoirie le jour de l'audience.

Mais avant que l'affaire ne vienne en procès, elle doit être instruite ; les témoins sont entendus, l'inculpé est interrogé par le juge d'instruction ; dans tous ces cas, l'avocat peut assister son client et celui-ci peut refuser de répondre hors la présence de son avocat.

Ensuite, s'agissant de la fonction de représentation, il faut dire que toute procédure implique une succession d'actes écrites qui obéissent à des règles précises.

Les parties, en raison même de la technicité de ces actes, sont souvent incapables de les accomplir elles-

(Suite de la parution N°219)

✍ Me SANVEE Ohini Lionel
Avocat à la Cour

mêmes.

Il appartient à l'avocat de les accomplir au nom et pour le compte de son client en sa qualité de mandataire.

Enfin, il faut dire que l'avocat exerce une profession libérale et indépendante. L'avocat exerce librement sa fonction comme il l'entend sans être soumis à aucune autorité supérieure.

Il doit toutefois respecter l'autorité de la loi et sa déontologie; c'est-à-dire les règles de sa profession sous peine de poursuites disciplinaires.

Les officiers ministériels

Il s'agit des huissiers, des notaires et des commissaires-priseurs.

Les huissiers

L'huissier de justice est un officier ministériel qui est une personne titulaire d'un office qui lui est conféré à vie par l'autorité publique.

L'huissier de justice est investi d'attributions diverses exercées les unes à titre de monopole et les autres hors monopole.

A titre de monopole, les huissiers sont chargés de signifier les actes de procédure et de procéder à l'exécution forcée des titres exécutoires, notamment aux opérations de saisie.

L'huissier est également appelé parfois à assurer le service intérieur du tribunal en appelant les affaires et en assurant la police de l'audience. Il est alors appelé huissier audencier.

Hors monopole, c'est-à-dire en concurrence éventuelle avec d'autres personnes, il procède au recouvrement de créance et aux ventes publiques de meubles.

Il procède aussi très souvent aux constats soit sur demande des particuliers ou sur demande du tribunal.

Dans l'opinion publique, l'huissier de Justice est un mal aimé ; il n'est jamais agréable de recevoir sa visite.

Les notaires

Le notaire est un officier ministériel qui a des fonctions variées.

La fonction essentielle du notaire est de dresser des actes qui ont force authentique.

Leur contenu fait foi ; ils ne peuvent être contestés que par une procédure extrêmement grave : exemple d'acte authentique de notaire : le testament.

A cette fonction peut s'ajouter celle de conseil. Le notaire ne se borne pas à écrire les actes. Il a le devoir de conseiller les parties sur les choix qui se présentent à elles.

Il peut engager sa responsabilité en conseillant mal ses clients

Les commissaires-priseurs

Ils ne sont pas encore très connus. C'est un officier ministériel dont la fonction est d'estimer la valeur des biens meubles ; on parle de prisée.

Autres personnels des cours et tribunaux Il est évident que le juge dont on vient de parler ne peut sérieusement assurer ses charges sans l'assistance d'autres personnes. Il s'agit des greffiers.

Toute juridiction a besoin d'une infrastructure administrative pour assurer les tâches matérielles liées à son fonctionnement. L'ensemble des services administratifs forment ce qu'on appelle le greffe. Le greffe est tenu par un greffier.

Son attribution est la mise en forme matérielle des décisions de justice et leur conservation aux archives.

Il tient également les registres et les répertoires.

Le tribunal de commerce s'ouvre à Lomé et à Kara

✍ Albert AGBEKO

Le gouvernement togolais réuni en conseil des ministres le 30 janvier dernier a approuvé la création du tribunal de commerce à Lomé et à Kara. Ces deux tribunaux qui ont pour ressorts territoriaux respectivement, la région Maritime et la région de la Kara, traiteront les litiges commerciaux. Cette réforme résulte de la volonté du gouvernement d'adapter le processuel des affaires au rythme de l'évolution du monde des affaires.

Jusqu'à présent, les litiges commerciaux étaient connus par le tribunal de première instance, statuant en matière civile et commerciale. Désormais, ils relèveront de juridictions spécialisées, dont les premières couvriront les régions Maritime et de la Kara ; le reste du territoire étant progressivement couvert.

De fait, les dossiers commerciaux devront être traités avec davantage de célérité et d'efficacité, en réduisant les délais et en rendant disponibles les décisions des tribunaux ; contribuant ainsi à l'amélioration du climat des affaires.

Compétence :

Aux termes des dispositions de la loi



Tribunal de commerce (image illustrative)

du 10 Décembre 2018 instituant les juridictions commerciales au Togo, le tribunal de commerce connaît des litiges

relevant des contestations relatives aux engagements entre commerçants et non commerçants au sens de l'Acte

Uniforme portant droit commercial général, celles relatives aux actes de commerce, aux sociétés commerciales et groupements d'intérêts économiques, aux procédures collectives d'apurement du passif, aux contestations entre associés d'une société commerciale ou d'un groupement d'intérêt économique ou encore aux sûretés et privilèges consentis pour garantir l'exécution d'obligations commerciales.

Il est également compétent pour connaître des litiges en matière de concurrence, de distribution, de propriété industrielle, de contrefaçons et d'opérations comptables ; en matière de consommation et de protection du consommateur et plus généralement en matière d'application des législations commerciales quelle que soit la nature des personnes concernées. Mais aussi des contestations relatives aux baux à usage professionnel, en matière

de transports terrestres, aérien et maritime. Et des différends relatifs aux intermédiaires de commerce pour les actes accomplis à l'occasion ou pour les besoins de leur commerce et les différends qui concernent leurs relations commerciales ou des contentieux liés à l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier(RCCM) (Art 5 de la loi instituant Juridictions commerciales au Togo).

Saisi par les commerçants et les non commerçants, il est composé d'un président, d'un vice-président, du procureur de la république, d'un greffier en chef et de greffiers.

Le président, le vice président et les juges sont nommés parmi les magistrats de carrière par décret conformément à la loi organique portant statut des magistrats.

La juridiction d'appel du Tribunal de commerce, est la Chambre commerciale de la Cour d'appel.

1 élève sur 3 entre 13 et 15 ans, victime du harcèlement à l'école

✎ Albert AGBEKO

Connues sous le nom de « Menace du bic rouge », ou « MST (Moyennes sexuellement transmissibles) », les relations sexuelles entre des élèves et leurs enseignants prennent de l'ampleur dans notre pays. Il s'agit souvent d'adolescentes qui cèdent aux avances des adultes, (enseignants ou personnel des écoles), pour de bonnes notes, une bonne moyenne ou tout simplement, ou contre des cadeaux en nature.

Le harcèlement sexuel est un délit consistant à profiter d'une situation hiérarchique pour imposer à quelqu'un des faveurs sexuelles ; son auteur peut être un formateur, employeur, un cadre, un consultant chargé du recrutement, un client de l'entreprise mais aussi un collègue de la victime. Le phénomène est récurrent dans les écoles. Dans ce cas, on parle de harcèlement en milieu scolaire. Il est la cause de nombreux cas de déscolarisation et de grossesses précoces.

Manifestation

Le harcèlement sexuel se manifeste entre autres par des gestes, commentaires sexuels, sexistes, offensants sur la tenue vestimentaire ou l'apparence physique ; publication ou partage de la pornographie, images ou dessins animés, graffitis sexuellement explicites ou d'autres images sexuelles (y compris en ligne) ; des demandes implicites ou explicites d'actes sexuels, une pression subtile pour des faveurs sexuelles ; la divulgation d'informations sur l'orientation sexuelle ou l'identité

; un baiser non désiré ou surprise, un regard fixe, un contact physique, des contacts personnels répétés et indésirables, y compris par SMS, téléphone, Skype, e-mail ou toute autre forme de médias numériques ou sociaux.

Toutefois, dès qu'il y a réciprocité, consentement et acceptation, on ne peut plus parler de harcèlement. Cependant, lorsque la personne harcelée se trouve dans un lien de dépendance (politique, économique, sécuritaire, professionnelle, scolaire, académique...) à la personne qui est mise en cause, l'acceptation de la victime ne disculpe pas l'auteur présumé.

« Je suis chargé de ramener les affaires de mon professeur à la maison. C'est ainsi qu'un vendredi soir, profitant de l'absence de sa femme, quand j'étais allée déposer les effets, mon professeur m'a fait des avances sans succès. Et depuis ce jour, il me menace et mes notes ont drastiquement chuté », témoigne Afi, une élève du secondaire. L'année suivante, j'ai dû changer d'établissement. Malgré

la distance, j'ai accepté de faire le sacrifice pour préserver ma dignité, raconte-t-elle.

« Beaucoup de filles sont encore naïves », nous confie Prénom, une enseignante du secondaire. Ce qui fait que les enseignants leur font des promesses de les faire passer en classe supérieure et elles acceptent leurs avances. « Quand je vois des comportements suspects, j'essaie de raisonner les filles », avoue l'enseignante. « Mais de nombreux enseignants s'en tirent à bon compte alors qu'ils exploitent et harcèlent sexuellement leurs élèves, qui endurent de telles violations pour passer en classe supérieure ».

L'ampleur et la répression du phénomène

L'ampleur et la prévalence des abus sexuels à l'encontre des élèves n'ont pas été déterminées. Il s'agit de pratiques très répandues qui touchent parfois des jeunes filles âgées de moins de 12 ans. Les tabous et les stigmates sociaux ont réduit au silence de nombreuses filles et jeunes



Des jeunes filles en face d'un professeur

femmes victimes de ces pratiques. Les filles sont particulièrement vulnérables aux violences et aux abus sexuels, ce qui peut les conduire à non seulement abandonner l'école mais aussi à d'autres conséquences dramatiques : grossesses et mariages précoces, exposition aux maladies, SIDA et même décès. Le harcèlement en milieu scolaire porte un frein aux efforts du gouvernement pour assurer l'égalité des chances des deux sexes en matière d'éducation.

Selon Plan international, 246 millions d'enfants sont victimes de violences de genre en milieu scolaire chaque année dans le monde. 1 fille sur 10 de moins de 20 ans a été confrontée à la violence sexuelle. Plus d'1 élève

sur 3 entre 13 et 15 ans, est victime du harcèlement à l'école.

Et pourtant, ces agissements sont une violation flagrante des obligations professionnelles et éthiques qui incombent aux enseignants et un crime au regard de la loi togolaise. Harceler des élèves à des fins sexuelles et abuser de son pouvoir et de son autorité sur un enfant alors que l'on est enseignant sont des crimes passibles de peines selon l'article 400 du code pénal togolais qui dispose que « Toute personne coupable de harcèlement est punie d'une peine d'un à trois ans d'emprisonnement et d'une amende d'un à trois millions de FCFA ou de l'une de ces peines ».

(Suite à la page 14)

NOUVEAU TOYOTA

Rush

Le rêve n'a jamais été aussi accessible

13.900.000* FCFA TTC

7 SIÈGES

BLUETOOTH

ÉCRAN TACTILE
CAMÉRA DE RECUL

6 AIRBAGS

* Prix modèle Boîte de Vitesse Manuelle

cfao MOTORS

Bd Eyadéma BP 332 Lomé

Tél.: 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

CFAO Motors TOGO
[CfaoMotorsTogo](https://www.cfaomotors.togo)
www.toyota.tg

TOYOTA

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

MUTILATIONS GENITALES :

Les mentalités doivent évoluer

Le 6 février dernier, le monde entier a célébré pour la 15^{ème} fois, la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (MGF). Au Togo, elle a été marquée par une conférence-débat à l'initiative du Comité Interafricain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants (CIAF/ Togo) qui a fait un état des lieux du phénomène. Pour cette organisation, la situation n'est pas « reluisante » et doit interpeller le gouvernement à envisager un changement de stratégie pour parvenir à l'élimination totale de ce mal qui constitue un frein à l'épanouissement des filles et femmes. Son remède est le changement de mentalité et la prise de conscience.

Les mutilations génitales, communément appelées les excisions, se définissent comme toute lésion ou ablation partielle ou totale, effectuée sur les organes génitaux féminins externes, sans raisons médicales. Elles sont reconnues au niveau international comme étant une violation des droits fondamentaux des femmes et des filles.

« Il s'agit d'un déni de leur dignité, d'une mise en péril de leur santé et d'une source de douleurs et de souffrances inutiles, risquant même de se traduire par leur mort », a rappelé le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, dans un message publié à l'occasion de la Journée. Pour Guterres, « les mutilations génitales féminines trouvent leur origine dans les inégalités et les déséquilibres de pouvoir entre hommes et femmes ». Une situation renforcée par le peu de possibilités offertes aux filles et aux femmes de réaliser pleinement leur potentiel et leurs droits.

Selon plusieurs études, entre 100 et 130 millions de femmes en Afrique seraient touchées par les MGF. Environ 2 millions de filles de 4 à 14 ans risquent de subir cette pratique.

Au Togo, les conclusions des études montrent que les MGF sont légion dans les régions centrale (19,0%) et de la Kara (8,5%). Les ethnies plus concernées sont le Kotocoli/Tém, le Tchamba, le Peulh et le Yanga. En 2013, la prévalence aux MGF au Togo était de 4%, selon une étude de l'UNICEF, qui fait cas

de diverses conséquences liées à cette pratique.

En effet, dans la plupart des cas, les MGF entraînent des conséquences néfastes telles que les infections, les accouchements difficiles, la fistule vésico-vaginale chez la victime. Lorsque la mutilation est mal pratiquée, elle peut entraîner la mort de la victime. C'est au regard de ces faits que la communauté internationale a décidé de mettre fin à cette pratique, en dédiant une journée à la lutte contre ces pratiques dévalorisantes.

L'élimination des mutilations génitales féminines est d'une importance capitale « car elles ont des conséquences physiques, psychologiques et sociales à long terme », ont souligné le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) dans une déclaration commune.

Face à la persistance du mal dans le monde et au Togo même si le pays se trouverait selon certaines études parmi les bons élèves en matière de lutte contre ce mal, les acteurs de la société civile appellent à des stratégies innovantes.

Des stratégies innovantes pour mettre fin à la pratique

Les défis sont grands et l'objectif est de parvenir d'ici 2030 à l'éradication totale

de cette pratique.

D'après le surveillant général adjoint du Centre Hospitalier Régional Lomé-Commune (CHRL-C), Dr Alex Kombaté, au Togo, tout comme, dans certains pays de la sous-région, des législations ont été promulguées pour combattre certaines pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé de la femme.

Par exemple, la loi du 17 novembre 1998 prévoit l'interdiction de « toutes les formes de mutilations génitales féminines » avec une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et une amende d'un million de Francs CFA (15 000 euros). Toutefois, a-t-il fait comprendre, la mise en application de ces différentes lois est restée lettre morte.

Un constat qui doit interpeller les plus hautes autorités à penser à d'autres stratégies de lutte.

De l'avis de la présidente de CIAF/Togo, Mme Assibi Napoé, les acteurs doivent intensifier la sensibilisation à l'endroit de toutes les couches socioprofessionnelles et surtout à l'endroit des garants des us et coutumes et des exciseuses, tout en soutenant cette lutte.

À l'échelle locale, l'UNICEF, l'UNFPA et ONU Femmes attendent des chefs religieux qu'ils fassent tomber les mythes selon lesquels les mutilations génitales féminines sont ancrées dans la religion. « Étant donné que les pressions sociétales favorisent souvent cette pratique, les



Une exciseuse avec ses outils en main

individus et les familles ont besoin de plus d'informations sur les bienfaits découlant de son abandon », ont-elles souligné.

Unaniment, les Associations et ONG engagées dans cette lutte appellent à un changement de mentalité. « Les déclarations publiques en faveur de l'élimination des mutilations génitales féminines doivent s'accompagner de stratégies globales de changement des normes sociales qui cautionnent les mutilations génitales féminines », soutiennent-elles. Pour ce faire, elles conseillent la poursuite des sensibilisations pour une prise de conscience et un changement de mentalité.

Mais changer les mentalités n'est pas chose aisée, et le combat idéologique semble perdu pour les plus âgées, attachées à la tradition.

A cela s'ajoutent des difficultés financières des ex-praticiennes.

« Je gagnais plus d'argent et il n'y avait pas de souffrance : j'attrapais la fille, je l'excisais, je désinfectais mes mains et on me payait », témoigne une ancienne exciseuse qui regrette sa reconversion à une activité plus sociale : la fabrication

de l'huile de palme.

Le travail de terrain

Une dizaine d'ONG et d'associations est engagée à ce jour aux côtés des pouvoirs publics dans cette lutte et à la phase de sensibilisation. Parmi celles-ci, l'ONG locale Tama'de à Tchamba. Cette dernière dirigée par une ancienne excisée, œuvre sans relâche pour la fin cette pratique.

Omoro Aridjetou, la patronne de Tama'de a confié dans un témoignage à Jeune Afrique rendre visite plusieurs fois aux exciseuses qui continuaient d'exercer en cachette pour les convaincre d'abandonner.

Et pour faciliter leur reconversion, Tama'de, financée par l'ONG allemande (DNTACT), a même accordé un micro crédit aux praticiennes.

Aujourd'hui, ces exciseuses se disent fières d'avoir arrêté même si elles ont la nostalgie du gain facile. Pour parvenir à la tolérance zéro, d'ici 2030, les ONG et Associations, entendent poursuivre les actions de sensibilisation notamment dans les écoles afin que les jeunes filles « connaissent leurs droits » et puissent refuser ou dénoncer une excision. Et qu'au-delà de la loi, les mentalités évoluent.

« AUX FILLES L'EGALITE » :

La nouvelle campagne de Plan International

En vue de promouvoir les capacités de la jeune fille, Plan international Togo a procédé au lancement de la campagne « aux filles l'égalité » le 15 février dernier à l'hôtel Sancta Maria en présence du représentant de la ministre de l'Action sociale, de l'Alphabétisation et de la Promotion de la femme et du représentant Résident de Plan international Togo. L'objectif de cette nouvelle campagne est de lutter contre la discrimination liée au genre sous toutes ses formes et de garantir conséquemment aux filles l'effectivité des droits à elles reconnus.

Plus spécifiquement, via cette campagne qui va s'étendre sur 5 ans, Plan international Togo vise, entre autres à : améliorer les conditions de vie des filles et jeunes femmes qui se heurtent aux croyances et normes sociales qui légitiment les violations de leurs droits, mettre en place les conditions qui permettront aux jeunes filles et aux jeunes femmes de 0 à 24 ans, en particulier celles vulnérables et handicapées d'avoir le contrôle de leur propre vie et de façonner le monde qui

les entoure pour l'équité genre au Togo. Pour le représentant Résident de Plan International Togo, Mohamed Ibrahima Bah, il s'agira d'accompagner ces filles et ces jeunes femmes du Togo en leur donnant les informations qu'il faut pour qu'elles aient confiance en elles-mêmes. Ensuite d'identifier des facteurs qui traditionnellement constituent une barrière à leur épanouissement, notamment les normes, les mœurs. Il sera question de sensibiliser un grand public, de former,

et de renforcer leurs capacités.

Cette campagne « aux Filles l'Egalité » a un ancrage à la fois international et national. Sur le plan international, elle se présente comme une stratégie innovante de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'où elle tire sa légitimité, notamment l'ODD 5. Et sur le plan national, elle permettra d'atteindre les objectifs de la Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre



Photo de famille des participants

(PNEEG). Sur ce même plan national, le programme représente une initiative stratégique et opérationnelle pour la mise en œuvre du Plan National de

Développement (PND) du Togo en son axe 3, domaine d'intervention 5, principe directeur 4.

(Suite la page 12)

✎ Nana GARBA
Stagiaire

La résistance des « pharmaciens » de rue

✎ Charles DJADE

Le 30 janvier dernier, un groupe de femmes et d'hommes a lancé un syndicat dénommé « Syndicat national autonome Lameze » (SYNA LAMESE). Il s'agit d'une organisation de revendeurs de médicaments installés dans les rues du pays, qui entend « apporter une réponse plus complète, globale et institutionnelle » aux activités de ses membres. Avec ce syndicat, les membres veulent instaurer un cadre permanent de dialogue avec les autorités et les partenaires pour leur reconnaissance. Pourtant, la vente de médicaments est une activité réglementée et les pharmaciens diplômés interpellent le gouvernement pour qu'elle le demeure.

En dépit de son interdiction, la vente des médicaments illicites a toujours pignon sur rue au Togo. Au cœur du grand marché d'Akodéssewa, se trouve une des plus grandes pharmacies à ciel ouvert du pays. Pour les revendeuses rencontrées, c'est une affaire très lucrative. Dame Kossiwa confie par exemple à notre journal que son chiffre d'affaires est de 30.000 FCFA par jour. Du coup, elle n'entend pas abandonner ce commerce et dit comme la plupart des autres revendeuses, ne pas comprendre l'interdiction de cette activité et la répression qui s'ensuit. Elle salue la naissance du syndicat sensé défendre leurs intérêts.

Pour Aquereburu Ahlinba, secrétaire

générale de SYNA LAMESE, la création de ce syndicat est non seulement une urgence mais aussi une nécessité pour doter le secteur d'un cadre légal afin de « corriger » les relations conflictuelles qui existent entre eux et les pharmaciens. Mais aussi pour réagir efficacement en cas de saisie de leurs marchandises par la douane ou par les autorités compétentes.

Sous autorisation :

En réaction à la création de ce syndicat, le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, le Pr Moustafa Mijiyawa, a rappelé dans un communiqué que, « considérant l'importance du médicament dans la vie de l'être humain, toutes les activités relatives à

l'achat, à la préparation, à la détention, à la vente et à la dispensation du médicament relèvent du monopole des pharmaciens conformément au Code de la santé ». Le texte souligne « que toute personne désireuse de travailler au développement du secteur pharmaceutique ou mener une activité relative au secteur du médicament et autres produits de santé, doit au préalable justifier d'une autorisation délivrée par le ministre en charge de la santé ».

A l'Ordre National des pharmaciens, on dénonce la naissance de ce regroupement. « Les membres SYNA LAMESE ne sauraient prétendre être des « pharmaciens ». Ce sont des vendeurs de médicaments d'origine douteuse. Les conséquences de



Des médicaments de rue sur un étalage

leurs activités peuvent être très préjudiciables pour la santé des patients » prévient cette organisation. Qui considère la vente illicite de médicaments comme dévalorisant leur profession et menaçant la vraie pharmacie. « Votre pharmacien vous connaît bien et vous accompagne. Il adapte son conseil en fonction de votre demande, de tous vos traitements et de votre parcours

de santé. Il est toujours en contact avec votre médecin, votre infirmière, l'hôpital... Il est à proximité de chez vous et assure les gardes les nuits comme les dimanches », plaide l'Ordre, dans une note.

« C'est comme si on a perdu du temps à étudier durant toutes ces années et qu'on se retrouve au même niveau que ceux qui ne se sont pas formés », se plaint un pharmacien.

Les chéloïdes, ces « honteuses » cicatrices

✎ Nana GARBA
Stagiaire

Tumeurs fibreuses bénignes de la peau, les chéloïdes sont souvent dues à la mauvaise cicatrisation d'une plaie. Aussi fréquentes autant chez l'homme que la femme, elles apparaissent quel que soit l'âge. Elles sont davantage observées sur les peaux noires ou foncées.

Les chéloïdes se développent habituellement sur une lésion provoquée par des acnés, des brûlures, la varicelle, des coupures, des piqûres d'insectes, des perçages, des cicatrices d'interventions chirurgicales, des tatouages, des vaccins. Toutefois, il faut noter qu'il arrive que ces tumeurs de la peau apparaissent spontanément. Si certaines personnes sont prédisposées génétiquement à développer les chéloïdes, a contrario d'autres n'en souffrent pratiquement pas.

« La formation d'une chéloïde n'est pas déterminée par la gravité de la lésion, même une légère abrasion de la peau peut être à l'origine de cette affection » affirme ce médecin dermatologue de l'hôpital Bon Secours sous le sceau de l'anonymat. Elle se développe sur une cicatrice lorsque certaines cellules de la peau appelées fibroblastes produisent des quantités excessives de collagène. « Elles peuvent se former pendant la cicatrisation de la lésion ou prendre

plusieurs mois voire des années à se développer et il arrive que la croissance continue indéfiniment », ajoute-t-il.

Comment reconnaître une chéloïde ?

Fermes, surélevées, lisses et luisantes, les chéloïdes sont souvent de couleur rose ou rouge ou d'une couleur beaucoup plus foncée que celle de la peau adjacente. A la différence des cicatrices hypertrophiques, elles s'étendent toujours plus loin que le bord du site de la blessure et peuvent se produire sans qu'une blessure ait causé leur présence. Toutes ces caractéristiques peuvent changer avec le temps. Selon le médecin interviewé, toutes les parties du corps humain ne contractent pas des chéloïdes. Le visage, les oreilles, la partie inférieure de la jambe, le centre de la poitrine et le cou sont les parties sur lesquelles elles sont plus susceptibles d'apparaître.

Parce qu'elles font partie des éléments qui réduisent la beauté humaine, elles inspirent la honte pour ceux qui les portent. Il est en outre difficile de les gérer compte tenu de leur localisation sur le corps.

Selon leur apparence et leur localisation, elles peuvent provoquer une certaine détresse psychologique car elles sont susceptibles de devenir très saillantes. Les chéloïdes peuvent nuire à certains mouvements, en particulier si elles siègent sur une articulation.

Comment traiter les chéloïdes ?

A l'heure actuelle, il n'y a pas de méthode efficace pour prévenir l'apparition des cicatrices chéloïdiennes sur la peau noire, ni des méthodes efficaces pour les traiter. « On ne peut que les gérer. Et pour ce faire, seul un spécialiste en la personne du dermatologue peut vous aider », dit le docteur. Généralement il est pratiqué l'ablation



Chéloïdes sur le dos

chirurgicale des cicatrices. Mais de cette ablation, 45 à 100% des personnes verront leur cicatrice réapparaître si l'intervention chirurgicale n'est pas suivie ou combinée à une autre forme de traitement. Et selon le docteur, il se peut que la nouvelle cicatrice soit plus grande que l'originelle.

Pour ne pas en arriver à une nouvelle opération, les dermatologues injectent souvent des stéroïdes, l'un des éléments de base de traitement et de prévention, directement dans la cicatrice. C'est dire

donc que les stéroïdes aident à prévenir l'inflammation et à promouvoir la dégradation du collagène.

En somme, si vous avez des antécédents de chéloïde et que vous devez subir une intervention chirurgicale, discutez avec votre chirurgien des stratégies permettant d'éviter la formation de chéloïdes. De plus, ceux qui ont tendance à avoir les chéloïdes doivent éviter de se soumettre à du perçage ou à des interventions chirurgicales non nécessaires.

Société/ La nouvelle campagne de Plan International

(Suite de la page 11)

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette nouvelle campagne trouve un terrain favorable au près de l'Etat togolais. C'est en tout cas en substance ce qu'on peut retenir de l'intervention de circonstance du représentant de la ministre de l'Action sociale, de l'Alphabétisation et de la Promotion de la femme, Koffi Gani,

directeur de cabinet dudit ministère. En effet, selon celui-ci, c'est un projet noble que le gouvernement togolais apprécie et appuie, car la question de la promotion et de la protection aussi bien des femmes que des jeunes filles en particulier celles vulnérables et handicapées est une affaire de tous et non exclusivement celle de Plan

international. Ainsi, cette campagne va permettre de sensibiliser aussi bien les acteurs impliqués que le gouvernement qui, a le devoir de faire plus pour qu'il y ait l'égalité entre le genre masculin et celui féminin qui représente 52% de la population. Le gouvernement est donc préoccupé par cette situation; raison

pour laquelle la volonté politique est des plus manifestes.

L'initiative réjouit Mika Assih, coordinatrice Nationale du mouvement "Girls Motion". Pour elle, c'est une occasion que doivent saisir tous ceux qui œuvrent en faveur de la promotion des droits des filles. Cette campagne «

Girls get equal » vient mettre les filles en avant. Au cours de ce lancement, les médias et le grand public ont été sollicités à relayer l'information à l'endroit de la population, en vue d'aider à mener à bien la campagne « aux filles l'égalité », qui va durer de février 2019 à janvier 2024, pour aboutir à de meilleurs résultats.

YAMAHA CHALLENGE :

Charles DJADE

Le Togolais Marius Adjeh remporte le prix

CFAO Motors Togo, distributeur exclusif de Yamaha a accueilli le 13 février dernier le nouveau responsable Service Après Vente (SAV) de la marque basée au Japon, Daiki Tanaka. Il succède à Katsuhiko Nagaoka qui quitte ce poste après 8 ans de service. La cérémonie a été couplée de la remise au Togolais Marius Adjeh, du prix du « meilleur coordonnateur réseau Yamaha » en Afrique subsaharienne.

Le prix, composé d'une médaille d'or et d'un appareil photo, a été remis au récipiendaire dans le grand hall de la filiale togolaise du groupe CFAO en présence des cadres de l'entreprise dont le directeur général, Hervé Mannerie. Ce dernier a dans son allocution de circonstance, rendu hommage au désormais ex-responsable SAV de Yamaha, M. Nagaoka, et souhaité la bienvenue à son successeur.

Il a salué l'implication et l'engagement de M. Nagaoka aux côtés de CFAO dans leur collaboration et a résumé toute leur belle « aventure » en un seul mot « la complicité

» dans le travail. « Merci pour tout ce que vous avez fait pour nous », a-t-il dit.

A son tour, M. Nagaoka qui a officiellement présenté son successeur s'est dit reconnaissant des efforts déployés par les responsables de CFAO Motors dans la distribution de la marque au Togo. «Ce fut un grand plaisir de travailler pendant huit ans avec vous, M. Mannerie », s'est-il exclamé.

Après les discours et les félicitations des deux côtés, le Togolais Marius, « meilleur » coordonnateur du réseau des mécaniciens Yamaha en Afrique subsaharienne a reçu symboliquement son prix. Ce dernier, très

apprécié par ses collaborateurs, coordonne 14 mécaniciens agréés installés dans les grandes villes du pays. Il joue le relai entre ces derniers et le service Yamaha sur tous les sujets du service après-vente. Et comme il le fait si bien, il a décroché à l'issue d'une compétition lancée par M. Nagaoka à l'intention des coordonnateurs réseaux de l'Afrique subsaharienne, le prix mis en jeu. Pour le gagnant, c'est une satisfaction mais aussi un challenge qui lui a été lancé pour continuer à faire plus pour le développement et l'enracinement de la marque Yamaha auprès des clients utilisateurs.



Photo de famille avec le lauréat

Implanté au Togo depuis bientôt 1924, le groupe CFAO Motors Togo est le distributeur exclusif de quatre marques de renommée mondiale : Toyota, Citroën, Bridgestone et Yamaha. Il distribue

également des deux roues, des générateurs et des motos pompes Yamaha ainsi qu'une gamme de pneus Bridgestone particulièrement adaptés au continent africain.

OPERATION « CRIPHARM 4 » :

Charles KOLOU

110 produits pharmaceutiques saisis

Le Togo a servi de base du 04 au 13 février aux activités de l'Unité de coordination opérationnelle (UCO) de l'opération de lutte contre la criminalité pharmaceutique dénommée « Opération CRIPHARM 4 ».

Le bilan provisoire de cette opération a été présenté le 13 février dernier à Lomé par le directeur du Bureau Régional de Liaison chargé du Renseignement Afrique Centrale et des Grands Lacs, Etienne Sama II au cours d'une cérémonie officielle de clôture présidée par le Commissaire des Services Généraux de l'Office Togolais des Recettes (OTR), Philippe Tchodji représentant le Commissaire Général.

« La présente cérémonie qui nous regroupe porte sur la clôture des activités de l'UCO durant la phase opérationnelle ou encore phase physique. Les dix jours de coordination nous ont permis d'enregistrer des résultats à mi-parcours très satisfaisants. En effet, à la date de clôture de l'UCO présente ce jour, 167 saisies ont été répertoriées dans le CENcomm, dont 110 de produits pharmaceutiques », a indiqué M. Etienne Sama II.

Cette phase dite physique de l'opération CRIPHARM 4 a consisté à recueillir, à corriger et à introduire les saisies effectuées par les Administrations des douanes dans le CENcomm (plateforme de communication sécurisée de l'OMD).

Elle a aussi permis à l'UCO d'échanger des informations et

renseignements avec les agents des douanes des services opérationnels des 23 pays d'Afrique de l'Ouest et

Par ailleurs l'UCO a recommandé que puissent se poursuivre des enquêtes et démantèlements des réseaux de contrebandes, de même que la formation des utilisateurs du CENcomm et une implication des directeurs généraux dans la mobilisation des agents.



Les membres de l'UCO avec le Commissaire des services généraux de l'OTR

du Centre.

De plus, l'Unité de coordination a émis des messages d'alertes, de saisies et de réponses durant cette opération effectuée avec une parfaite collaboration des services de douanes de l'Office Togolais des Recettes.

« Un message d'alerte émis par les services de douanes du Togo a permis aux services des douanes sénégalaises de réaliser une saisie de 37 cartons de pâte dentifrice, dont 16 de la marque indiquée dans l'alerte pour défaut de présentation d'un document justifiant la régularité de leur détention », a indiqué Sama II.

Selon madame Edo Siliadin, chef division du renseignement et de l'analyse du risque au commissariat des douanes du Togo, cette opération devrait contribuer à lutter plus efficacement contre les réseaux de contrebande et de vente des produits pharmaceutiques qui posent aux Etats un problème de santé publique.

L'Administration de l'OTR a été félicitée par les membres de l'Unité de coordination pour sa contribution et sa collaboration à la réussite de l'opération CRIPHARM 4 au Togo.

AFRIQUE EN FACE

Vincent Hugué

CENTREAFRIQUE :CENTREAFRIQUE
: LES CHIMÈRES DE KHARTOUM

Mieux vaut un accord de paix bancal qu'une guérilla sans fin. Pour autant, les failles du pacte conclu par la présidence et les groupes armés sautent aux yeux des moins naïfs.

Le symbole vaut son pesant de grenades quadrillées. Qui, en ce 6 février, tend au président centrafricain Faustin-Archange Touadéra, alias « FAT », la version définitive de l'« Accord politique pour la paix et la réconciliation », paraphé à Khartoum puis signé à Bangui ? Quel est donc ce personnage au crâne dégarni et au sourire radieux ? Bingo : le chef de l'Etat soudanais Omar el-Béchir, hôte des palabres fraîchement bouclées, sous l'égide de l'Union africaine, par l'exécutif de la RCA et quatorze des milices qui, depuis 2013, saignent ce pays failli de naissance.

Sans doute le pacte si âprement négocié, mince gage d'espoir, aurait-il pu trouver parrain plus légitime que ce tyran islamo-conservateur épinglé voilà une décennie par la Cour pénale internationale (CPI) pour les crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés au Darfour, et qui se targue de narguer, avec le concours des potentats du continent, le tribunal de La Haye.

Passons sur ce funeste présage. On voudrait croire à l'embellie. On aimerait se convaincre que le document de 43 pages, annexes comprises, connaîtra un meilleur sort que les sept accords conclus au long des six années écoulées, promptement foulés aux pieds. Hélas...

Son ossature, d'un classicisme de bon aloi, n'omet aucune des valeurs sûres de la boîte à outils du peace agreement contemporain. Le kit complet, à commencer par « le cessez-le-feu immédiat » et « la dissolution intégrale des groupes armés sur toute l'étendue du territoire ». Qu'ils relèvent de la nébuleuse musulmane Seleka, aux manettes à Bangui de mars 2013 à 2014, ou de la mouvance antibalaka, prétendument chrétienne, les va-t-en-guerre s'engagent comme il se doit à « participer pleinement » au processus de désarmement et à « bannir toute velléité d'accession ou de conservation du pouvoir par la force ».

En contrepartie, Touadéra fait serment de « mettre en place » sans délai « un gouvernement inclusif ». En clair, une équipe ouverte aux caïds plus ou moins repentis. Rien de neuf au demeurant sur les bords de l'Oubangui : six ministres du cabinet sortant affichent un tel profil.

Inclusif... Ah le joli mot-valise que voilà !

Des « unités mixtes », composées de soldats des FACA -l'armée régulière-, de Casque bleus de la Minusca -la mission onusienne- et de miliciens formés deux mois durant, sont censées œuvrer à la restauration de la sécurité. Détail troublant : il est stipulé que les ex-guérilleros seront majoritaires au sein des futures patrouilles conjointes, pourtant placées sous la supervision de l'état-major.

Autres invariants, la « Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation », supposée s'atteler à la tâche sous 90 jours. Et la loi de décentralisation, qui doit orchestrer un transfert de compétences et de ressources vers les instances locales ou provinciales.

Certes, les rebelles de toutes obédiences n'ont obtenu ni la destitution de « FAT », ni le fauteuil de Premier ministre, ni la promesse d'une ample amnistie. Mieux, le document récuse explicitement le concept d'« impunité ». Il n'empêche : le président dispose d'un « droit de grâce discrétionnaire ». Tandis qu'une autre commission, mixte elle aussi, est appelée à statuer « au cas par cas » sur la « réintégration », au sein de l'appareil sécuritaire, des chefs de bande. On entend d'ici les marchandages à venir, sur le mode « Ton porte-flingue contre le mien »... Tant pis pour les victimes et leurs proches. Tant pis pour le million de déplacés et de réfugiés condamnés à l'errance.

Le travers le plus rédhitoire de ce fameux accord réside dans la dissymétrie patente du rapport de force imposé par les réalités du terrain. Les milices contrôlent 80% du territoire de l'ancien Oubangui-Chari. Leurs commandants étaient d'autant plus enclins à avaliser le pacte que celui-ci ne risque guère de saper l'emprise exercée à l'échelon local sur les ressources naturelles de la RCA, diamant, or, uranium ou bois précieux.

Ces soudards sans idéaux, sans projet national ni boussole idéologique peuvent bien jurer de « mettre fin, immédiatement et irrévocablement, à toute obstruction au redéploiement des autorités ». On les voit mal renoncer à se payer sur la bête et sacrifier les fortunes que leur procurent check-points, trafics et concessions minières. Fût-il affublé d'un costard de bonne coupe, le criminel reste un criminel.

• Pour s'inscrire et recevoir les newsletters d'Afrique en Face, cliquez sur ce lien : <https://bit.ly/2Tj1BS3>

INTERVIEW : LOGOH JACQUES, PROMOTEUR DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE MODE AU TOGO (FIMO228)

«Nous travaillons d'arrache-pieds pour offrir un beau spectacle et valoriser le nom du Togo»

✪ Wilfried ADEGNKA

Evènement culturel de renommée internationale, le Festival International de Mode au Togo (FIMO228) connaît cette année sa 6^{ème} édition malgré les aléas que rencontre son organisation. Par cette interview accordée par Jacques Logoh au journal Focus Infos, découvrons le promoteur et l'évènement.

Focus Infos : Qui est Logoh Jacques ?

Logoh Jacques : Je suis Logoh Kodjo Enyonam à l'état civil, plus communément appelé LOGOH Jacques. Je suis un jeune promoteur culturel togolais, fondateur d'une agence de mode et aussi initiateur du Festival International de la Mode au TOGO (FIMO228).

F I : Logoh Jacques et la mode ?

L J : Jacques LOGOH est un amoureux de la mode. J'ai débuté la mode dès mon jeune âge en tant que mannequin. Ma passion pour la mode me conduisit à créer la Mode 228 (la mode au TOGO) qui prendra la forme de festival depuis trois ans déjà. Aujourd'hui, je lance ma ligne de vêtements sous la griffe «Jacques Logoh»

F I : Parle-nous de ton agence de mode ?

L J : J'ai une agence de mode créée en novembre 2011, chargée du recrutement, de la formation et du placement au métier de mannequins et d'hôtesse, pour de divers services de défilé de mode, hôtesse événementielle, publicité, shooting photo. L'agence se nomme Challenge Model Agency et elle a déjà 8 ans. J'ai formé plusieurs tops model qui ont fait et continuent de faire la fierté du Togo à l'instar de la MISS TOGO 2017, Christelle Sowu, de Céline Minet et pleins d'autres encore...

F I : Tu as lancé un festival qui sert de carrefour des stylistes nationaux et internationaux tu veux bien nous en parler ?

L J : Oui, j'ai créé le Festival International de la Mode au Togo (FIMO228). Nous en sommes cette année à la 6^{ème} édition. L'évènement regroupe chaque année les grands acteurs (mannequins, designers, esthéticiennes, coiffeurs, photographes, animateurs, les médias...) de la mode togolaise et

réussite. Toutefois nous pouvons dire que chaque année nous progressons. Si nous partons déjà du fait que nous tenons un festival qui est régulier ; nous enregistrons plus de 300 mannequins (venus du Congo, Cameroun, côte d'ivoire, Burkina Faso, Gabon, Nigéria, Mali, Ghana, Bénin, Togo) lors de nos castings, plus de 50 créateurs



internationaux durant une semaine autour de diverses activités. Le FIMO228 a été créé aussi pour valoriser la mode togolaise, faire découvrir les richesses du patrimoine togolais aux étrangers, créer de l'emploi, diversifier l'agenda culturel de notre chère nation, faire de notre pays une référence de la mode dans la sous-région.

F I : Quel est le bilan des dernières éditions ?

L J : Je ne peux pas dire aujourd'hui que le FIMO228 est une totale

venue de la France, Espagne, Burkina, Cameroun, Afrique du sud, Bénin, Congo, Gabon, Niger, Sénégal, Côte d'ivoire sur nos podiums, des médias nationaux et internationaux, nous pourrions dire que le festival gagne la confiance de ses divers prestataires grâce à un travail régulier, professionnel et sérieux, notamment à nos divers partenaires que nous remercions et à une jeune équipe dynamique.

F I : Nous sommes à quelques heures de la 6^{ème} édition; comment se passent les préparatifs ?

L J : Ouf, ce n'est jamais aisé d'organiser un festival de cette taille et avec des moyens limités. La tension est vive chaque jour mais nous avançons progressivement vers le festival. Nous travaillons d'arrache-pieds pour offrir un beau spectacle et valoriser le nom du Togo à la face du monde entier, parce que c'est le monde entier qui se retrouve au Togo pour le FIMO228.

F I : Quelles sont les activités prévues et la particularité de cette 6^{ème} édition ?

L J : Pour cette 6^{ème} édition, le FIMO228 porte un volet social ensemble avec l'ONUSIDA sur le thème, « les mannequins s'engagent contre le SIDA ». Il y aura de ce fait, plusieurs activités de sensibilisation contre le VIH SIDA.

Nous porterons dans le même cadre, une aide aux orphelins. Au menu des activités du festival, nous tiendrons un atelier de formation en Make-Up qui sera animé par Lauren Morgan, une Togolaise vivant en France et qui revient pour la 1^{ère} fois au

pays afin de transmettre ses savoirs à ses frères et sœurs ; un concours des stylistes lors du magnifique défilé Classique qui aura lieu à l'Institut Français du Togo, concours dont la lauréate repartira avec un bon de commande de vêtements de l'hôtel ONOMO ; une tombola qui fera gagner un billet d'avion Brussels Airlines Lomé-Europe-Lomé ; une soirée before dénommée 'soirée karaoké' juste après le défilé classique au CR CLUB

F I : Quels sont les pays invités pour cette édition ?

L J : Seront représentés cette année le Congo, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, le Niger, le Bénin, le Ghana, l'Espagne, la France ainsi que les USA.

F I : Un regard sur la mode togolaise

L J : La mode togolaise est en nette progression de nos jours. Nous pouvons enregistrer plusieurs agences de formations de mannequins, plusieurs écoles de formations de stylistes, plusieurs évènements de mode que l'on peut répartir sur toute l'année. Cependant, beaucoup de travail reste à faire afin de rattraper un grand retard. Le grand handicap est que ces différents acteurs se heurtent aux problèmes de limitation de moyens. La plupart de ceux qui y arrivent, sont juste motivés par la passion de l'exercice.

F I : D'autres projets ?

L J : Dans la même lignée du travail que je fais, je compte créer à Lomé 'Men's Fashion Week', un évènement dédié rien qu'à la mode masculine au Togo. Je profite de l'occasion pour lancer un appel aux sponsors et aux partenaires à travers cette annonce.

F I : Un mot pour conclure

L J : Je remercie tous les sponsors, les partenaires, les mécènes grâce à qui le FIMO228 a lieu chaque année. Je remercie ma famille, mes amis et mon équipe qui me soutiennent chaque fois et qui m'aident à porter haut le drapeau Togolais. Je profite de l'occasion pour lancer un appel à la diplomatie Togolaise : « la mode Togolaise a besoin de votre soutien pour évoluer ». Merci aussi au journal Focus Infos qui m'a offert ce canal et cette opportunité pour parler de ce que je fais.

Société / 1 élève sur 3 entre 13 et 15 ans, victime du harcèlement à l'école

(Suite de la page 10)

Malgré cet arsenal juridique répressif, la culture du silence qui recouvre les abus commis par des enseignants, n'encourage pas les filles à prendre la parole pour dénoncer le personnel éducatif.

Pire beaucoup de parents trouvent que «c'est un honneur» que leur fille soit avec un enseignant, et la «moyenne sexuellement transmissible» devient «normal».

Et lorsqu'il arrive qu'il y ait des plaintes pour harcèlement sexuel contre les enseignants, la probabilité qu'elles aillent en justice est faible.

« Nous avons, connu des cas de plainte où, par manque de preuves de la part de la victime et sous la pression familiale, l'affaire s'est terminée par une médiation », relève un membre d'une organisation de défense des droits de l'Homme.

Parmi les principaux obstacles à la dénonciation de tels actes, figurent les perceptions culturelles, selon lesquelles filles et jeunes femmes seraient responsables des avances qui leur sont faites par leurs enseignants ; la crainte de perdre des enseignants ; et le flou sur ce qui relève de l'exploitation sexuelle. De nombreuses filles hésitent à dénoncer les abus par crainte d'être humiliées ou confrontées à l'incrédulité.

Pour Alice GOZA de l'Association internationale des femmes et jeunes leaders (AIFJL), lorsqu'elles sont saisies par les victimes, elles les dirigent le plus souvent vers les structures les plus adaptées, qui ont des centres d'écoute et qui ont un mécanisme d'accompagnement de ses victimes comme le GF2D et le Centre Kékéli.

Aucune excuse ne doit justifier une

violence basée sur le genre surtout un harcèlement sexuel.

C'est pourquoi, il est important d'éduquer et sensibiliser les mineurs à la sexualité, à la santé de reproduction et à leurs droits sexuels mais surtout à la culture de dénonciation des responsables de tout abus contre leur personne afin que ces derniers soient sévèrement punis selon les dispositions législatives en la matière.

www.woodinfashion.com



woodin®

Le créateur



Nouvelle Collection

Adoration
de Woodin

Boutique Woodin (16, avenue sylvanus olympio)
Tel: 22 21 28 00 / Whatsapp: +228 92 25 22 48



1^{ère} Banque au TOGO
Certifiée ISO 9001 : 2015

Certificat N° FS703571

Qualité de service, notre engagement

Merci pour votre confiance.

La Banque Autrement
www.corisbank.tg

